

JÉRICHO

Bulletin de l'Association Nationale des Visiteurs de Prison

N° 190 - février 2005

De nouveaux outils de communication

Une nouvelle plaquette, une nouvelle affiche, une nouvelle maquette de Jéricho, l'ANVP rénove ses outils de communication et se dote ainsi de moyens modernes et plus efficaces. Retrouvez dans ce numéro tous les détails et explications, les supports à venir et en cours de conception.

L'islam dans les prisons françaises : interview exclusive de Gilles Kepel

La grande diversité des personnes incarcérées dans les prisons françaises nous incite à nous pencher sur cette population trop souvent ignorée et mal comprise par les acteurs du monde carcéral. Dans ce numéro, deux interviews apportent un éclairage sur les difficultés rencontrées et la situation actuelle de l'islam en prison.



Nouvelle affiche et nouvelle plaquette de l'association, maintenant disponibles !

Nouvelle rubrique : Zoom sur une section

A partir de ce numéro de *Jéricho*, une section de l'ANVP sera présentée en détail. Dans cette édition, nous nous penchons sur la section de l'Aube que vous découvrirez au travers de 3 pages riches en informations.

VIE DE L'ASSOCIATION

- 4 | Les nouveaux outils de communication
- 6 | Zoom sur une section : l'Aube

DOSSIER : L'islam dans les prisons françaises

- 9 | Introduction - Interview de Gilles Kepel
- 13 | Interview de Habib S. Kaaniche
- 14 | Article de presse : *l'islam carcéral*

TÉMOIGNAGE

- 15 | Confidences de Christophe, incarcéré dans une maison d'arrêt en Aquitaine

BIBLIOGRAPHIE

- 16 | *L'islam dans les prisons*, de Farhad Khosrokhavar
Le Guide du prisonnier, de l'OIP

ÉDITO Dans cette édition de *Jéricho*, un entretien avec Gilles Kepel, spécialiste du monde arabe, évoque la question de l'islam en prison ainsi qu'un article de Habib S. Kaaniche, aumônier musulman. La population d'origine immigrée en provenance des pays du Maghreb, de nationalité française ou non, ayant un lien historique et culturel avec l'islam représente une proportion non négligeable de la population pénale.

Il est par conséquent intéressant, pour nous visiteurs de prison, de porter notre attention sur cette question. Les événements internationaux récents peuvent nous donner le sentiment d'un repli identitaire de nature religieuse de la part de catégories de personnes qui, le plus souvent, se perçoivent comme étant exclues, laissées pour compte ou en marge de la société française. Si ce repli s'avérait réel et durable, il contribuerait un peu plus encore à l'éclatement d'une société déjà confrontée par ailleurs à d'autres sources d'inquiétudes pour son avenir.

Dans les établissements pénitentiaires, cette population souvent jeune est peu demandeuse de visiteurs et de relations avec d'autres interlocuteurs que leurs compagnons de parcours. Pourtant, ces personnes, comme toutes celles qui sont incarcérées, devront, lorsqu'elles seront libérées, se réinsérer, voire s'insérer pour certaines d'entre elles si ce n'est la plupart. Nous le savons par notre expérience de visiteurs, et cela est confirmé par les articles du code de procédure pénale régissant notre activité, nous pouvons jouer un rôle au titre de la réinsertion.

Mais il faut d'abord que la rencontre puisse avoir lieu. A cette fin, une meilleure connaissance de tout ce qui touche à cette population peut nous aider à faire tomber nos éventuelles préventions, voire nos peurs et nous rendre plus aptes à cette rencontre. Il nous faudra sans doute nous interroger aussi sur notre pratique de visiteurs, et faire preuve d'imagination pour susciter l'envie de cette rencontre et pour encourager ces personnes à demander à voir un visiteur.

Pour la cohésion de la société et un avenir commun qui soit le meilleur possible, il faut que la réinsertion, pour cette population, ne sonne pas comme un mot vide de sens. Peut-être pourrions-nous être l'un des fils qui tisse ce lien. ♦

Philippe Frétigné
Président

De nouveaux outils de communication pour l'ANVP

Ces nouveaux outils étaient attendus depuis longtemps, ils sont maintenant disponibles. Une nouvelle affiche et une nouvelle plaquette ont été conçues pour répondre aux attentes des membres de l'association en matière de communication et d'image de l'ANVP. Un message plus porteur, touchant un plus large public, va permettre à l'association de recruter de nouveaux visiteurs et donner une image plus dynamique, et rassembler autour d'une idée forte : les personnes incarcérées sont des personnes à part entière.

« Votre liberté peut servir à ceux qui n'en ont plus »

Une grande majorité de visiteurs met en avant les difficultés liées au recrutement de nouveaux membres, c'est pourquoi nous mettons progressivement en place des outils répondant à cette attente. Recruter de nouveaux visiteurs devient une nécessité pour faire face à l'augmentation constante du nombre de personnes incarcérées. La vocation première de l'association étant la rencontre et l'aide aux personnes détenues.

L'affiche, un graphisme simple, un message fort

Après une grande concertation interne, le choix des administrateurs s'est porté sur une création simple, visuellement facile à identifier et qui interpelle le public. A partir des recommandations de l'ANVP, la création a été confiée à un professionnel de la communication, directeur artistique, travaillant dans

une grande agence de publicité, qui nous a généreusement offert ses services. Plusieurs propositions basées sur le même concept ont été présentées et l'une d'elle a été choisie pour ses qualités et la force de son message, reprenant l'idée universelle des droits de l'Homme (voir image ci-contre). L'accroche principale de l'affiche « Votre liberté peut servir à ceux qui n'en ont plus » est le fruit de la réflexion des administrateurs et des permanents de l'association. Cette accroche est en parfaite adéquation avec le concept général de l'affiche. Elle s'adresse directement à tout le monde, car cette notion universelle place chaque citoyen face à ses responsabilités et lui offre l'occasion de mettre sa liberté au service des autres.

Un réseau de diffusion pertinent

Un outil de communication n'est efficace que si son réseau de diffusion est adapté à son support et à ses moyens. Différents lieux, à priori facile d'accès, sont particulièrement adaptés à la diffusion de l'affiche : par exemple Les mairies des communes ayant un établissement pénitentiaire sur leur territoire offrent l'occasion de rendre l'ANVP visible et de répondre aux objectifs de

recrutement de nouveaux visiteurs, car ce sont des lieux institutionnels très fréquentés. Bien souvent dans ces lieux, un espace est réservé à la communication associative, n'hésitez donc pas à y déposer une ou deux affiches. D'autre part, bon nombre de communes possèdent des « maisons des associations » ou d'autres structures accueillant le grand public.

Toute initiative est la bienvenue. Si les commerçants de votre quartier l'acceptent, il est aussi possible d'y mettre une affiche en vitrine par exemple...



Face intérieure de la plaquette 3 volets (A4)

Nous remercions la Caisse d'Épargne d'avoir pris à sa charge l'impression de la cette plaquette.

Des outils de communication hauts en couleurs

Une nouvelle plaquette de présentation de l'association, plus moderne et attractive que l'ancienne, a vu le jour. Le format est le même, mais les couleurs du logo sont respectées. Elle permet de présenter le message et les fondements de notre action avec d'avantage de force et de conviction.

Une seconde affiche est en cours de conception. Elle aura un contenu plus institutionnel et aura pour rôle principal de présenter l'association dans son ensemble, ses actions, son fonctionnement... Cette seconde affiche sera complémentaire de la première et comportera la même accroche tout en reprenant les couleurs qui forment la charte graphique de l'ANVP (bleu et vert).

L'image et la crédibilité de l'association passent par des outils de communication performants et complémentaires, au service de ses membres. Il n'est pas ici question de communiquer à tout va sans avoir d'objectifs précis. Chaque outil (affiche, plaquette, site internet...) répond à un besoin précis et repose sur une stratégie globale de communication rationnelle et cohérente. ♦

*Nicolas Loeb
Chargé de communication*

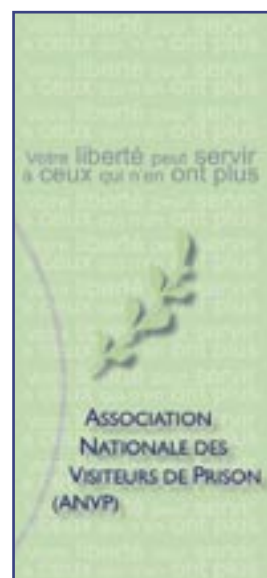


Nouvelle affiche : objectif recrutement ! (40 cm X 60 cm)



Face extérieure de la plaquette 3 volets (A4)

« L'ANVP entre de plein pied dans le XXI^e siècle et compte bien réaffirmer, avec plus de vigueur encore, ses engagements envers les personnes incarcérées. »



1^{er} volet de la plaquette

Ces nouveaux outils de communication sont à votre disposition sur simple demande au siège de l'association.

ZOOM sur une section : l'Aube

La situation géographique

La section se trouve au nord de la région pénitentiaire de Dijon. Dans la région administrative de Champagne Ardennes.

3 établissements pénitentiaires

- Centre de détention de Villenauxe la Grande (établissement du programme 13 000, éloigné de 30 km de la ville la plus proche).
- Centre pénitentiaire de Clairvaux (à la limite de l'Aube et de la Haute-Marne, soit à 70 km de Troyes ; gare la plus proche (Bar-sur-Aube) desservie par un réseau de bus).
- Maison d'arrêt de Troyes (surpopulation carcérale comme dans bon nombre de maisons d'arrêt).



La section de l'Aube en chiffres

293 601 habitants (INSEE 2002)

800 personnes détenues

15 membres ANVP

Qui sont les membres de la section de l'Aube ?

La section comprend les visiteurs de ces trois établissements, soit : dix visiteurs de prison et cinq membres associés dont deux futurs visiteurs.

Les visiteurs sont pour moitié en activité professionnelle et pour l'autre en retraite. Le plus jeune a 36 ans et notre aîné, 76 ans. Une équipe constituée de personnes venant d'horizons divers, avec des motivations variées. Cependant, de nombreuses idées nous réunissent au-delà de la visite.

Les rencontres

La fréquence des rencontres est à accroître puisque, pour le moment, nous ne nous retrouvons qu'une à deux fois par an. Ceci s'explique probablement par notre petit nombre. Nous nous croisons souvent en détention, dans des actions et dans les quelques réunions dites trimestrielles (une à deux fois par an selon les lieux).

Il n'y a pas de réunions sur site (sauf les réunions trimestrielles). Les réunions se font systématiquement tous ensemble, et nous abordons la vie de la section, le recrutement, et les projets. Le temps convivial du repas pris ensemble donne l'occasion d'un moment de partage d'expériences.

Les difficultés de la section

Le plus grand souci est le recrutement. Pourquoi sommes-nous si peu nombreux ? Comment faire pour recruter ? Faut-il développer plus le partenariat ? Faire de la publicité dans les journaux ? Les forums des associations sont-ils des lieux appropriés ?

Voici quelques unes des questions auxquelles nous avons tenté de répondre en faisant plusieurs expériences :

- Intervention pour présenter le rôle du visiteur de prison, notre action... dans les radios, sur les plateaux de la télévision locale, dans les clubs (Rotary, Lion's Club), dans les lycées...
- Nous nous associons aux projets locaux sur le thème de la prison : c'est un moment privilégié pour faire des articles dans les journaux et ainsi nous faire connaître.
- Nous organisons des conférences avec nos partenaires et les questions de la salle lors du débat tendent à nous faire penser que nous allons avoir enfin des candidatures, mais peu de candidats franchissent le pas.

Nous ne désespérons pas, le partenariat avec l'administration est plus qu'excellent sur ce point. Les directeurs sont motivés et motivants, ils cherchent avec nous des pistes, des idées et sont prêts à faire des interventions lors de conférences. Ils accélèrent les procédures à leur niveau. Le DSPIP, lors de ses entretiens ou par les candidatures spontanées, donne nos coordonnées et conseille de prendre contact. Nous assurons un accompagnement de la demande et des premiers pas en prison.

Nous proposons par ailleurs aux membres des associations partenaires, de se joindre à nous lors de la distribution de Noël, éventuellement ; notre but étant de susciter des demandes, de réduire les inquiétudes (en connaissant le lieu et le fonctionnement). Ces personnes sont fidèles et s'impliquent chaque année, mais pas d'avantage pour le moment.

Nous sommes plein d'espoir à chaque intervention. Depuis deux ans, dix personnes nous ont recontactés, deux candidatures seulement sont en cours d'examen.

La situation démographique de la région rend notre action encore plus difficile. Lorsque que l'AP décide de construire un nouvel établissement pénitentiaire elle ne prend malheureusement pas en compte cette caractéristique : 250 000 habitants c'est moins de bénévoles potentiels.

Le financement constitue une autre difficulté importante.

La recherche de fonds nous a poussé à favoriser les partenariats sur des actions, plutôt que de faire des demandes de subventions annuelles.

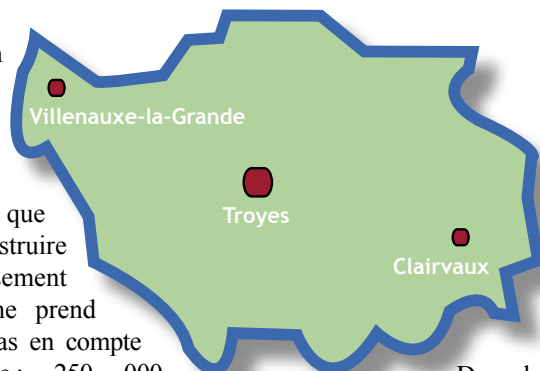
Il est important de préciser que le Conseil général n'accorde pas de subvention à notre section. Réponse faite à chaque demande : «les détenus ne sont pas du département...»

En outre, nous ne sommes pas sollicités pour participer aux commissions d'indigence car nous n'avons pas d'argent à apporter. Nous ne sommes pas toujours

inscrits comme partenaires sur des actions menées par d'autres pour les mêmes raisons. Notre expérience de la prison n'apparaît pas toujours suffisante. Nous pouvons apporter autre chose que de l'argent mais, trop souvent, l'argent est une condition sine qua non pour s'inscrire dans les actions engagées.

Continuer l'action

Que faire ? Ne jamais laisser la chaise vide, d'où notre souhait que l'ANVP soit plus présente dans les médias, et donc ne pas baisser les bras. Dans la mesure du possible, nous devons répondre à toutes les invitations, en se répartissant les interventions, et surtout tenter de faire avancer le débat sur la prison auprès des médias et donc de l'opinion publique. Ne pas laisser seuls les défenseurs du tout répressif sur le terrain des médias. Faire connaître à nos concitoyens la prison : les drames familiaux qui s'y jouent, les manques de moyens, la surpopulation carcérale, l'idée du travail de réinsertion et sa réalité...



Les actions de la section

Comme d'autres, l'ANVP organise une distribution de présents au moment des fêtes de Noël.

Des lors, il s'agit de trouver le financement, prévoir les autorisations et mobiliser des bénévoles pour la distribution. La question est épineuse car depuis quelques temps certaines personnes détenues nous ont fait remarqué qu'elles ne voient ces bénévoles qu'une fois par an et plus après : « Ils font leur bonne action, et après plus rien... ». Cependant, même si cette affirmation s'avère hâtive, il faut bien comprendre que ces bénévoles rendent service ponctuellement à Noël car le reste du temps ils sont impliqués ailleurs, dans d'autres associations. Mais nous comprenons cette impression de démarche compassionnelle éprouvée par les personnes détenues et nous en tenons compte.

Comme présenté en amont, le partenariat avec d'autres associations est essentiel

pour notre section. Par exemple, nous participons à l'émission du *Téléphone du dimanche* qui est une émission mise en place par le Secours Catholique de l'Aube pour permettre aux familles de passer un message à la radio, transmis en direct sur les ondes de RCF.

D'autres partenariats, notamment avec la Ligue des Droits de l'Homme, nous offrent d'autres perspectives : Une semaine d'exposition *Arrêt sur maison d'arrêt* à laquelle nous avons participé financièrement et bénévolement ; animation de l'exposition avec accueil des groupes par des visiteurs, conférence sur le thème de la prison...

Nous avons aussi à cœur d'intervenir dans les lycées et les associations pour sensibiliser différents publics au thème de la prison et de l'action des visiteurs de prison.

Histoire

Lors de la Révolution, les bâtiments de l'abbaye de Clairvaux furent confisqués et déclarés biens nationaux le 2 novembre 1789. Vendue en 1792, l'abbaye fut achetée par l'État en août 1808 afin d'en faire une prison tandis que l'abbatiale était démolie entre 1812 et 1819.



Abbaye de Clairvaux

Les projets

Depuis plusieurs années, nous avons divers projets que nous essayons de concrétiser pour faire progresser le débat en apportant bon nombre d'idées.

- Favoriser la mise en place du GENEPI dans notre département, car il y a des besoins en matière d'enseignement dans les établissements pénitentiaires. Pour l'instant, la section de l'ANVP assure le relais et la mise en relation avec les partenaires : AP, étudiants, Éducation nationale...
- Cette année nous espérons enfin pouvoir distribuer un colis Croix Rouge, à tous les indigents du département, soit environ 100 personnes. L'an passé il nous a été répondu qu'il n'y avait plus d'indigents !
- Réalisation d'un film documentaire avec une société de production rémoise sur le thème de *La famille et la sortie*. L'expérience menée dans la maison d'accueil de Clairvaux montre combien cette question est importante. De nombreux couples ne tiennent pas l'année qui suit la sortie, des conflits apparaissent avec les enfants, les membres de la famille élargie... Quel accompagnement est proposé ? Les projets sont envisagés avec la personne détenue mais jamais avec le couple et trop souvent les liens avec les enfants sont négligés : quel type d'accueil au moment des parloirs ? doit-on favoriser les parloirs familiaux ? Pour ce film, nous attendons de nouvelles autorisations, les premières ayant été annulées en raison de la mutinerie qui a eu lieu le jour retenu pour le tournage.
- A la suite de ce documentaire, organiser une soirée débat pour permettre de faire progresser l'idée « famille » au sein de la prison et de la population générale, et favoriser une réflexion sur les modalités d'accueil des familles (avec un souci particulier pour les enfants) au moment des parloirs.
- Les parloirs : nous proposons une réflexion au SPIP de Clairvaux pour mettre en place une ludothèque au parloir du centre pénitentiaire pour permettre aux enfants et leurs pères de se retrouver dans un contexte plus agréable, où le jeu apparaîtrait comme un moyen de faciliter la rencontre.

Les questions futures

La perspective de la création de 200 places supplémentaires au centre de détention de Villenauxe, nous oblige à réfléchir à l'accueil des familles, au recrutement de visiteurs et aux conditions de détention (les ateliers ne s'agrandissent pas, le temps de parloir va se réduire à une fois par semaine...).

En conclusion

Nous avons tous nos soucis et bien évidemment la section de l'Aube n'y échappe pas. Toutefois, l'ambiance est bonne. Les relations avec l'AP sont parfois aigres-douces mais le plus souvent satisfaisantes. Le partenariat est excellent, la taille de notre département est un avantage, car elle permet de bien nous connaître. Les projets ne manquent pas... c'est uniquement le temps pour les réaliser qui manque.

Nous devons nous préparer à l'arrivée de nouveaux détenus dans les deux ans qui viennent (1 000 personnes incarcérées pour le département de l'Aube) et donc recruter de nouveaux visiteurs (pour cela, faire en sorte d'accélérer les agréments). Enfin, les deux mutineries passées ont eu un impact négatif sur l'image de la prison, et plus particulièrement des personnes détenues, auprès de la population. Il nous incombe de changer cette image pour améliorer les conditions de vie de toutes ces personnes en détention. ◆

Nombre de personnes incarcérées et densité par établissement de l'Aube

Maison d'arrêt de Troyes

Nbre de personnes détenues : 153, densité : 135,4 %

Quartier du centre de détention de Clairvaux

Nbre de personnes détenues : 83, densité : 78,3 %

Quartier de la maison centrale de Clairvaux

Nbre de personnes détenues : 184, densité : 87,6 %

Quartier de la maison d'arrêt de Varennes-le-Grand

Nbre de personnes détenues : 202, densité : 101,0 %

Quartier du centre de détention de Varennes-le-Grand

Nbre de personnes détenues : 184, densité : 95,3 %

Source : Administration Pénitentiaire, février 2005

*Johann Avisse,
Président de la section
et visiteur à Clairvaux*

L'islam dans les prisons françaises

Les conditions de détention, la privation de liberté, la promiscuité, la mise en péril de l'équilibre psychologique... sont des paramètres importants qui offrent un terrain propice aux dérives sectaires ou intégristes. Aujourd'hui, 50% à 80% des personnes détenues dans les établissements proches des grands centres urbains et des quartiers sensibles sont musulmans. Certes, nous ne disposons pas de statistiques officielles, puisqu'il est interdit de distinguer les gens selon leur confession, mais il nous est possible de recouper un certain nombre de données et d'indices.



Interview de Gilles Kepel



Gilles Kepel est diplômé en Arabe, Anglais et Philosophie, et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (IEP). Il est titulaire deux doctorats, l'un en sociologie et l'autre en science politique. Il est professeur à l'IEP de Paris, où il dirige le programme de troisième cycle sur les mondes arabo-musulmans. Il a été professeur invité à New York University en 1994 et à Columbia University en 1995-1996.

GILLES KEPEL : Le fait que beaucoup de gens soient sociologiquement musulmans en prison, est à mon sens le reflet de la distribution de cette population dans les couches populaires immigrées récemment arrivées, dépourvues d'insertion sociale institutionnelle qui forme traditionnellement la clientèle de la prison, comme dans les années 30 avec la proportion d'Italiens dans les prisons de Marseille. C'est essentiellement le reflet de la situation de la distribution sociologique que l'on trouve à l'extérieur : dans un grand nombre de cités aujourd'hui, l'économie de survie passe par des formes de déviations sociales et qui, lorsque leurs auteurs sont interpellés par les forces de l'ordre, sont souvent portées à la connaissance de la justice et généralement sanctionnées par des peines de prison. La prison est une photographie inversée, parfois aussi de ce que l'on ne veut pas

voir dans la société. Elle est révélatrice de ce qui pose problème. Par ailleurs, le rapport entre les personnes d'origine musulmane (quelque soit la réalité de leur foi et de leur croyance au départ) et la prison est quelque chose qui fait déjà l'objet de nombreuses observations puisque deux des itinéraires militants exemplaires, d'islamiques radicaux se sont référés à l'expérience de la prison et à la conversion, à la découverte de l'islam en prison, comme une sorte de moment fondateur. Je pense à Malcom X dont l'autobiographie situe la découverte de l'islam en prison, comme étant le début de la rédemption. Dans cette dimension religieuse, la rédemption vient après le péché, le mal. C'est aussi une manière de considérer que le mal était et appartenait à une vie antérieure et que, finalement, c'est

la découverte de la religion qui absout. Cela permet aussi, aux individus qui connaissent cette révélation, de se laver par rapport à eux-mêmes de leur culpabilité, de faire une rupture, de dire qu'il y a un avant et un après. L'autre itinéraire représentatif est celui de Khaled Kelkal, l'artificier des années 1990 en France, qui a également, dans des éléments autobiographiques livrés à un journaliste allemand qui l'avait interviewé, exprimé comment la prison a été l'occasion de sa sortie de la délinquance, non pas une rédemption du fait du caractère en principe correcteur de la prison, mais parce que, par delà la prison, c'est la prison des blancs, la prison des impies. Il y a eu dans cet espace qui est le fond du fond, la lumière de la religion, quelque chose qui provient, non pas de la société extérieure perçue comme

un lieu d'oppression, mais de l'intérieur, de la véritable découverte de soi-même, en dépit de l'incarcération par des gens dont on dénie la décision de justice (qui a amené à la prison). C'est ce qu'explique Kelkal, la religion des chrétiens est une fausse religion, « la seule vraie religion c'est celle que j'écoute ». Dans de très nombreux itinéraires d'islamistes ou de salafistes, on a cette logique de la rédemption après la débrouille, les embrouilles etc. C'est un phénomène très frappant.

Ce qui est important c'est de voir qu'en particulier les formes militantes de l'islam (salafistes ou islamistes) sont une manière de trouver une justification au refus de la culpabilité, en disant « je ne suis plus celui-là, ce n'est pas moi, parce que j'ai une autre identité ». En principe, la prison est censée permettre la correction, or il est de notoriété publique que, malheureusement, elle ne la permet guère. Finalement, la conversion et la redécouverte de la religion se substituent à cette défaillance. C'est ce qui permet de dire, et pas seulement dans la prison mais aussi dans d'autres lieux institutionnels, qu'au fond, face à des situations où les institutions sont défaillantes, on va s'appuyer sur les acteurs religieux. Quelque soit le contenu du message de ces derniers, les individus soumis à ce message, en apparence, cessent d'être dans la déviance. En d'autres termes, ils ne sont plus anti-sociaux, n'agressent plus leur voisin, ne volent plus... Donc, la religion fournit des normes de comportement extrêmement strictes, et plus elles sont strictes, plus elles semblent être meilleures. C'est ainsi que, autrefois, un converti célèbre, visiteur de prison musulman, avait fait cette déclaration « ouvrir une mosquée c'est fermer une prison » : c'est toute la vision des gens qui veulent se défaire sur la religion de l'incapacité des institutions à assurer l'intégration sociale.

Sur le court terme, cela peut sembler très satisfaisant, mais ce qui fait problème c'est le contenu du message religieux, parce que la difficulté aujourd'hui c'est que, dans un certain nombre de cas, (le cas de Khaled Kelkal est emblématique) ces conversions, ces redécouvertes de l'islam en prison, sont perçues à travers ce qu'ils appellent un frère musulman. Cette situation aboutit parfois à l'entrée dans une logique salafiste radicale ou islamiste dont l'engagement militant n'est pas

exclu à terme. En d'autres termes, on va opposer à la justice des hommes qui vous a placé en prison, une justice immanente qui vise à détruire la société, assimilée à la justice divine. C'est évidemment toute l'ambiguïté, l'islam en prison étant à mi-chemin entre un instrument de maintien de la paix sociale et un moyen de retour de l'individu à l'intériorisation de normes qui le socialisent, ce qui est généralement

« Si ceux qui contrôlent l'aumônerie font l'apologie du jihad, les choses peuvent devenir compliquées. »

jugé positivement. C'est un bout du spectre alors qu'à l'autre bout du spectre il y a le risque que les organisations voulant faire du prosélytisme salafiste ou islamiste, se servent de cette situation de détresse pour récupérer des brebis égarées et des individus qui sont fragilisés par leur séjour carcéral. C'est un vrai dilemme, on a du mal à le prendre en compte parce qu'on ne veut pas voir le fait que cette population carcérale est aujourd'hui, en très large proportion, (sinon même en majorité), sociologiquement d'origine musulmane. Cela apparaît en effet comme un constat d'échec. On ne veut pas avoir l'air de dire que les musulmans peuplent les prisons et du coup on ne sait pas très bien comment gérer le problème. Malheureusement, c'est une situation de fait et il faut pouvoir trouver des moyens d'y faire face, bien sûr ce n'est pas facile.

JÉRICO : Les événements internationaux ne risquent-ils pas de galvaniser les musulmans les plus radicaux ?

GK : On est dans l'incertitude la plus complète car nous sommes aujourd'hui dans l'après 11 septembre. Le 11 septembre n'a pas réussi à galvaniser les masses, comme l'avait espéré Zahawiri ou Ben Laden : elles ne se sont pas soulevées. En revanche, cet événement a réussi à donner un message de politisation de la violence et de sacralisation de cette violence à des petits groupes d'individus comme on l'a vu à travers les dizaines d'attentats suicides qui ont eu lieu depuis septembre 2001, de Madrid à Casablanca jusqu'à récemment l'assassinat de Théo Van Gogh. C'est un problème majeur parce que, de ce fait, la violence, le passage à la délinquance, (ce qui a amené les gens en prison), au

lieu d'être considérés comme un mal, ont finalement été retournés en un bien : cette violence est donc mise au service du jihad. Ici on a un vrai risque, c'est-à-dire que tout dépendra à qui est confiée l'aumônerie musulmane dans les prisons. Si ceux qui contrôlent l'aumônerie font l'apologie du jihad, les choses peuvent devenir compliquées.

JÉRICO : Est-ce une des causes de la fébrilité et de la défiance de l'administration pénitentiaire vis-à-vis des aumôniers musulmans ?

GK : L'administration pénitentiaire est très gênée je crois. Le CFCM (Conseil Français du Culte Musulman) devait apporter une solution à cette question, mais c'est un organisme qui a aujourd'hui un peu de mal à trouver ses marques, marqué par des crises internes. D'autre part, l'hégémonie de l'UOIF (Union des Organisations Islamiques de France), qui avait été voulue par le ministre de l'Intérieur, n'est plus aujourd'hui d'actualité, mais demeure néanmoins et fait qu'un certain nombre de responsables sont hésitants à traiter avec cette organisation, notamment à l'occasion des affaires de voile.

Aujourd'hui, l'UOIF se trouve sur la sellette. Un certain nombre d'administrations, surtout dans des secteurs sensibles, sont prudentes par rapport aux propositions des associations musulmanes.

JÉRICO : Tariq Ramadan est-il représentatif de l'ambiguïté du double discours de certains musulmans ?

GK : Je ne pense pas que ce soit un double discours dans un cas ou dans l'autre, c'est un discours qui vise à construire une structure communautaire. L'UOIF s'efforce de faire en sorte que les personnes qui sont sociologiquement musulmanes (qu'elle s'appellent Ahmed ou autre) se définissent comme musulmanes de façon identitaire, et vise à être le porte parole de ces gens qui seraient devenus une communauté sous sa houlette.

Tariq Ramadan, c'est différent. Il vise plutôt à faire une alliance avec les ultra-gauches, les alter-mondialistes, les écologistes... pour essayer de faire admettre l'existence, dans cette espèce de fronde anti-capitaliste, de mouvements

L'islam dans les prisons françaises

islamiques, quitte à en prendre ultérieurement, si possible la direction. Ce qui s'est passé au forum social européen de Londres, dont la seule chose que nous avons retenue de ce forum ce sont les manifestations hystériques contre la France, prétendument islamophobe, qui interdit aux femmes de mettre le voile à l'école.

Tariq Ramadan et l'UOIF ont deux stratégies différentes qui ne disent pas exactement la même chose à tout le monde. Ils vont insister sur la dimension démocratique à destination des non-musulmans et ils vont, en interne, insister sur la dimension de l'identité communautaire.

JÉRICO : **La forte population musulmane dans les prisons françaises n'est-elle pas due à l'échec de la politique d'intégration de la France ?**

GK : Probablement. Alors qu'il faut encourager l'émergence d'élites parmi les populations qui sont stigmatisées socialement en leur proposant, par l'éducation, une alternative qui va permettre leur ascension sociale. C'est un peu ce que nous faisons, à un modeste niveau ici à Sciences-Po, avec la filière ZEP, où l'on va proposer des contrats à des lycées qui appartiennent à des zones socialement défavorisées, sur des critères reconnus, de manière à ce que les élèves brillants, issus de ces filières, puissent trouver le chemin pour intégrer les écoles qui fabriquent les élites de la République, au lieu de considérer que ces écoles sont réservées uniquement aux enfants de bourgeois qui habitent Paris centre. On a un exemple dans l'histoire de Malcom X (qu'il faut prendre avec prudence car c'est lui le narrateur) : il était bon élève, dit-il, et lorsque son instituteur blanc lui demande « Qu'est-ce que tu veux faire plus tard, tu as de bons résultats ? », il répond qu'il veut être ingénieur ou médecin. « Non, non, lui répond l'instituteur, tu es noir, toi, ce que tu dois plutôt viser c'est charpentier ». Effectivement, je crois qu'il y a une intériorisation parmi les couches défavorisées, notamment les jeunes d'origine musulmane, qui pensent que l'ascension sociale n'est pas pour eux, il y a

cette espèce de logique de l'enfermement. Cette émergence d'élites par l'éducation est essentielle, surtout d'élites qui considèrent que cette ascension sociale se produit grâce aux valeurs partagées par la société. Si ce mécanisme ne fonctionne pas, on reste dans une situation de désarroi.

JÉRICO : **Face à ces problèmes d'intégration, qui trop souvent mènent à la prison, les communautés musulmanes ne manquent-elles pas de modèles de réussite auxquels s'identifier ?**

GK : Il faut qu'il y ait des modèles auxquels s'identifier, surtout dans des situations de très grand désarroi comme celle de l'incarcération. S'il n'y en a pas, le modèle auquel s'identifier sera l'imam radical, Ben Laden, Zahawiri, Mohamed Ata. Ils ont besoin de figures d'identification, c'est très important. Ce qu'on fait à Sciences-Po n'est pas de la discrimination positive, on ne met pas des quotas de noirs, d'arabes, de jaunes, d'homosexuels, de filles ou garçons... mais, à partir d'un critère d'exclusion sociale, on essaie d'identifier les moyens de lutter contre celle-ci et surtout de servir d'accélérateur ; certains vont aussi passer les concours « normaux ».

JÉRICO : **Le but est donc de faire émerger des élites ?**

GK : Tout à fait, c'est l'objectif.

On a une situation complexe parce qu'il y a un discours islamiste radical se définissant comme un discours de refus, d'opposition aux sociétés occidentales, et dévalorisant, au nom d'une culture intérieure, ce qui est présent. Ce n'était pas le cas avec les Italiens ou les Espagnols, il peut y avoir une culture de la délinquance, de la pauvreté, des cultures mafieuses ou autres. C'est un problème, surtout dans les cas difficiles, cela fournit le vocabulaire qui va permettre de s'engager dans une dynamique de la violence et lui donner une justification politique. Tel est le problème par rapport à une population carcérale, c'est-à-dire qu'il y a un conflit de norme et, dans ce cas, on est très démuni.

JÉRICO : **L'exemple des « Black Muslim » dans les années 60 aux États-Unis, est-il une tendance de la diversité de plus en plus marquée de différentes idéologies au sein de l'islam français ?**

GK : Avec les Black Muslim, il s'agissait d'une sorte de bricolage identitaire pour les noirs américains, à partir de morceaux d'Islam, il n'y avait pas une dynamique éternelle. Ils s'étaient inventé un ramadan spécial à Noël, des interdits alimentaires spéciaux. Par exemple, ils avaient interdit le poisson chat et la galette de maïs car c'était le « slave diet », c'est-à-dire ce qu'on faisait manger aux noirs esclaves dans les plantations ; ils considéraient que l'islam l'interdisait, ce qui n'a rien à voir bien sûr. C'était quelque chose qui était fabriqué pour se détacher de la période d'esclavage de leurs ancêtres. Aujourd'hui, c'est différent parce qu'on a un univers très sophistiqué, beaucoup plus cohérent et qui dispose de références

internationales, ce qui permet, du fond du désespoir individuel qu'entraîne l'incarcération, de se sentir en communion avec le monde entier. Autre problème : en prison, il n'y a pas que des « droits communs », il y a aussi un certain nombre de gens soupçonnés d'association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste, qui apparaissent aux yeux de certains comme des héros. Il y a aussi le problème de la contagion révolutionnaire. Dans un univers où il y a des rapports de force, de caïdat qui s'établissent, la référence religieuse est aussi un élément de construction d'un réseau de pouvoir. Ce qui s'est aussi passé dans l'Irak de Saddam Hussein, où, face à la dégradation de la vie quotidienne à cause de l'embargo, on aboutit à ce que des gens qui n'avaient aucune culture religieuse particulière, s'autoproclament imams de manière à bénéficier d'atouts et d'accès particuliers.

JÉRICO : **Pouvez-vous nous expliquer la différence entre les termes salafiste, islamiste, jihadiste... qui bien souvent sont associés à tort ?**

GK : On considère que le salafiste est une version extrêmement rigoriste de la religion, qui prend celle-ci au pied de la lettre et qui va faire prévaloir, de manière absolue, l'obéissance à la lettre

à une composition avec l'environnement social. Par exemple, les jeunes salafistes ou salafisés en France, vont être beaucoup plus enclins à suivre les fatwas qui leur viennent de La Mecque pour déterminer leur comportement en France, que de suivre les lois de la République. Ça passe par des choses qui apparemment sont anodines comme le fait de s'habiller à la manière du prophète avec une djellaba. On en a un exemple avec les déclarations de l'imam Bouziane à Lyon-Mag qui vont dans la logique de battre sa femme. Là, on a un clash avec la société environnante, et le salafiste va donner la priorité au pouvoir religieux. Les salafistes, en général, ne sont pas violents, ils sont plutôt obéissants par rapport au pouvoir quel qu'il soit et cherchent plutôt à construire des espèces de niches, de créneaux, qui leurs sont favorables. Mais pour ce qui est de l'islamisme, c'est une vision beaucoup plus politique considérant qu'il faut s'emparer du pouvoir, terre d'Islam, de manière à impliquer véritablement la loi religieuse, faire régner un ordre religieux.

Dans le cas européen, on a plusieurs éléments qui cohabitent. D'abord, il peut y avoir une stratégie de quartier contrôlé, c'est-à-dire que, dans tel ou tel quartier défavorisé, c'est l'ordre religieux qui va l'emporter. On va contraindre les filles à se voiler, on va interdire la vente d'alcool, on va vendre des produits halal dans les supermarchés pour marquer de manière communautaire le quartier. Par ailleurs, on a des groupes d'islamistes qui, eux, vont essayer d'obtenir un certain nombre d'avantages, un meilleur statut. Vous avez des islamistes salafistes dit modérés qui ne sont pas partisans de la violence, et vous avez aussi des salafistes jihadistes qui rejoignent les islamistes radicaux. Les uns et les autres, à partir d'une exacerbation des corpus précédents, basculent dans le jihad, c'est à dire la croyance que seule la violence va permettre l'avènement de l'État islamique.

JÉRICO : Le Coran n'est-il pas une source d'inspiration libre de toute interprétation pouvant mener à des comportements extrémistes ?

GK : Le problème est l'interprétation du Coran. Il comporte des versets pacifiques

et d'autres qui prônent l'extermination des infidèles. En principe, les non-musulmans sont considérés comme des « gens du livre », c'est-à-dire des gens qui partagent une religion révélée. Mais les islamistes ne les appellent jamais comme ça, ils les appellent les impies, les infidèles, c'est toujours l'appellation polémique à laquelle il est fait référence. Aujourd'hui c'est ce qu'on va dire d'une partie de la jeunesse musulmane radicalisée.

JÉRICO : Est ce que le fait de confisquer les tapis de prière, refuser la cuisine halal... n'est pas jouer le jeu des extrémistes ?

GK : Oui, même si je ne peux pas juger si les tapis de prière sont considérés comme des objets n'ayant rien à faire dans les prisons pour des raisons de sécurité. Mais, évidemment, le fait de pouvoir exercer son culte, prier dans la situation carcérale, je crois que l'on peut difficilement s'y opposer, cela s'est même vu à Guantanamo. Le fait

qu'il y ait une nourriture adaptée pour des raisons religieuses est un problème d'ordre financier, mais à partir du moment où la population est suffisamment nombreuse, malheureusement, le problème ne se pose plus.

JÉRICO : Dans le cadre géopolitique et social actuel, la prison est-elle un terrain favorable à l'émergence d'extrémistes ?

GK : C'est déjà le cas dans un certain nombre de domaines. Toute la difficulté est de savoir comment faire en sorte que des secours d'ordre éthique, des éléments de rédemption sociale, soient apportés aux populations en question, sans se défaire sur le religieux. La défausse sur le religieux, est quelque chose de pratique à court terme. Cela dispense de faire une réflexion sur la situation. Cette attitude, maintient à part cette population dont on ne s'occupe pas, ce qui peut occasionner un retour de manivelle. ♦

*Propos recueillis par
Philippe Frétygné et
Nicolas Loeb*

CODE DE PROCÉDURE PÉNALE (Partie réglementaire - Décrets simples)

Article D432

(Décret n° 72-852 du 12 septembre 1972 art. 1)

(Décret n° 85-836 du 6 août 1985 art. 1)

Chaque détenu doit satisfaire aux exigences de sa vie religieuse, morale ou spirituelle. Il peut à ce titre participer aux offices ou réunions organisés par les personnes agréées à cet effet.

Article D434

(Décret n° 98-1099 du 8 décembre 1998 art. 111)

Les aumôniers ont pour mission de célébrer les offices religieux, d'administrer les sacrements et d'apporter aux détenus une assistance pastorale. Ils ne doivent exercer auprès des détenus qu'un rôle spirituel et moral en se conformant aux dispositions du présent titre et au règlement intérieur de l'établissement.

L'organisation des cultes dans les prisons françaises est soumise à la loi.

L'islam dans les prisons françaises

Interview de Habib S. Kaaniche

Habib S. Kaaniche est né en 1947 à Sfax en Tunisie. Il est diplômé en Arabe, Philosophie, Histoire, Gestion et Sciences Politiques. Il est également diplômé de l'I.H.E.S.I. (Institut des Hautes Études de Sécurité Intérieure), ancien auditeur de l'I.H.E.D.N. (Institut des Hautes Études de Défense Nationale). Il est aumônier régional musulman, aumônier régional des prisons, aumônier régional hospitalier et interlocuteur des Armées pour le culte musulman.

Il est cofondateur du Collectif Provençal pour la Défense des Valeurs démocratiques et républicaines.

Il a été promu en 2001 au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

JÉRICO : Quelle est la place de la religion musulmane dans les prisons françaises ?

HABIB KANICHE : Le ministère de la Justice ne nous permet pas de mettre en place une aumônerie musulmane au niveau national, qui pourra prendre en charge la formation de candidats qui deviendront aumôniers dans les prisons. Est-ce faute de moyens ? Je ne le pense pas. Une telle organisation à mettre en place est hors d'atteinte pour la République. Son coût est moins élevé que la non existence d'aumônerie musulmane !

Je pense que la raison est un manque de volonté politique, sinon manque de compétence dans l'entourage des « premiers responsables » au niveau gouvernemental.

JÉRICO : Combien d'aumôniers musulmans officient dans les prisons françaises ?

HK : Trop peu pour dire qu'ils existent.

JÉRICO : Quels sont vos rapports avec l'administration pénitentiaire ?

HK : Ici, à Marseille, mes relations avec la direction régionale des services pénitentiaires sont bonnes. Particulièrement avec l'entourage du directeur régional. Je ne rencontre que sympathie et encouragements. Mais les budgets sont fixés au niveau national. Les moyens sont inexistant par rapport au nombre de musulmans dans les prisons dans la région du sud-est.

JÉRICO : Quelles sont les difficultés rencontrées par les personnes détenues musulmanes ?

HK : Les mêmes difficultés que les autres personnes détenues en plus du nombre

d'aumôniers insuffisants, empêchant de pratiquer normalement leur culte.

JÉRICO : L'intégrisme islamique est-il présent dans les prisons françaises et quels sont les moyens de lutte contre cette tendance ?

HK : L'intégrisme musulman, s'il existe dans la société française, ne peut qu'exister dans les prisons. La lutte contre l'intégrisme nécessite la compréhension du pourquoi l'intégrisme existe et il faut essayer de résoudre les problèmes en mettant en avant les raisons de l'intégrisme.

JÉRICO : L'islam est la religion majoritaire dans les prisons françaises (50 à 80 % de la population carcérale), comment expliquez-vous cette forte proportion ?

HK : Je n'ai pas de statistiques à ce sujet et je pense que personne, en France, n'a de statistiques à ce sujet. On n'a pas le droit, en France, de ficher les personnes selon leur religion. Mais, à supposer que ces pourcentages sont justes, il faut donc permettre, conformément à la loi, la mise en place d'aumôneries musulmanes dans les prisons !

JÉRICO : La situation des musulmans en prison n'est-elle pas la conséquence de l'échec de la politique d'intégration de l'État français ?

HK : Est-ce qu'il y a une politique d'intégration conçue ou mise en place par l'État français ? Je ne l'ai pas rencontrée. Faudrait-il une politique d'intégration ?

JÉRICO : L'islam est-elle une religion favorisant la réinsertion et évitant la récidive ?

HK : L'islam est une religion monothéiste. Et, comme les deux autres religions monothéistes qui l'ont précédée, elle est structurante. Mais dans quel sens ? Je pense qu'elle est structurante selon l'interprétation que l'on en fait, ce qui veut dire que l'islam est ce qu'on veut bien en faire. Il y a une différence entre un musulman sénégalais ou tunisien ou encore malais !

JÉRICO : Quels sont les principaux courants idéologiques de l'islam en France ?

HK : Aujourd'hui, il y a tous les courants religieux musulmans en France. Mais les principaux sont dans la grande majorité des Melikites (Sunnites) et des Wahhabites (activistes prosaoudiens).

JÉRICO : Quel message est susceptible de pousser certains musulmans à devenir visiteur de prison ?

HK : La solidarité humanitaire et sociale avec un brin d'identitaire et une volonté de justice et d'équité.

JÉRICO : La politique française vis-à-vis de l'islam et de sa pratique en prison n'est-elle pas due à l'incompréhension et à la peur ?

HK : Je pense que la bonne réponse est dans votre question...

JÉRICO : Pensez-vous que la prison est un terreau favorable pour les tendances islamiques les plus extrêmes ? (Salafistes...)

HK : La prison peut l'être, si on ne fait pas attention. ♦

Propos recueillis par Nicolas Loeb

L'islam carcéral par Farhad Khosrokhavar*

Dans une enquête inédite (*L'islam dans les prisons*, cf. p. 16), l'islam apparaît comme étant la religion majoritaire dans les prisons françaises. Rencontre avec son auteur... (article paru dans *Le Nouvel Observateur* 2055 du 25 mars 2004)

L'ampleur du phénomène a été la grande surprise de mon enquête : les musulmans forment la grande majorité de la population carcérale française. 50% à 80% des détenus dans les établissements proches des grands centres urbains et des quartiers sensibles sont musulmans. Certes, nous ne disposons pas de statistiques officielles, puisqu'il est interdit de distinguer les gens selon leur confession, mais il nous est possible de recouper un certain nombre de données et d'indices. Rappelons que les musulmans représentent 7% à 8% de la population française. En fait les musulmans en prison désignent surtout les habitants masculins des banlieues (les femmes sont très peu nombreuses), parmi lesquels les jeunes, entre 18 et 35 ans, forment la grande majorité. Autre surprise : l'absence de réponse institutionnelle à ce phénomène massif, l'impuissance de l'administration pénitentiaire à imaginer des solutions à ce problème. Ce n'est pas par exemple le cas en Grande-Bretagne. Il doit y avoir une vingtaine de détenus chiites dans les prisons britanniques. Deux imams ont été agréés pour leur rendre visite. En France, la pénurie d'imams dans les prisons est flagrante. Ils ne sont qu'une soixantaine – contre 500 aumôniers catholiques – alors qu'il faudrait multiplier ce nombre par 10. Bref, dans la réalité, on observe une inégalité incontestable dans la manière dont l'islam est pris en charge par l'institution carcérale. Cette situation provoque des effets pervers. En refusant de reconnaître l'islam dans l'espace carcéral, l'administration livre les détenus à eux-mêmes et à des leaders islamistes sur lesquels personne n'a prise. Dès lors, la voie est ouverte à des interprétations dangereuses ou fantaisistes de l'islam où la fermeture aux autres, le djihad et la haine de l'Occident deviennent les éléments dominants. Bref, on fabrique un islam ensauvagé. D'une manière générale, l'islam carcéral reproduit, en l'amplifiant en raison de l'enfermement et de la surpopulation, l'islam des banlieues. La pratique de l'islam en prison est en totale contradiction avec les interdits promulgués par les autorités pénitentiaires. La prière collective

du vendredi est dans de nombreux établissements interdite. Elle devient donc clandestine. Les détenus ressentent ces règles comme des manifestations de mépris à leur égard. N'oublions pas que l'islam est une religion de salut mais est devenu aujourd'hui une religion des victimes. L'islam depuis quelques décennies joue un rôle de substitut aux idéologies progressistes. Par son projet de fraternité communautaire, l'islam apporte à ses adeptes le sentiment d'appartenir à un groupe chaud, voire effervescent, alors que nos sociétés occidentales sont vécues comme froides.

La prison est le révélateur d'un problème majeur qui concerne toutes les institutions en France et en Europe : celui de l'adaptation de l'islam à nos sociétés occidentales. Il s'ajoute en France le problème d'une interprétation trop restrictive de la laïcité. Notre vision défensive de la laïcité fait obstacle et interdit d'imaginer des solutions d'intégration originales. La loi sur le voile est, qu'on le veuille ou non, souvent interprétée comme une loi d'interdiction, pas d'intégration. L'ensemble des mécanismes présidant à l'intégration sociale et culturelle se révèle en crise. Veut-on une solution à l'américaine qui mise sur le tout-répression ? Il y a en France des milliers de jeunes musulmans qui sont persuadés qu'ils n'ont aucune chance de réussir dans cette société. Il faudrait pour les sortir de cette impasse un véritable traitement thérapeutique social accompagné par des mesures concrètes. La prison est pour l'instant impuissante à traiter ce problème.

L'institution pénitentiaire n'a pas pris la mesure des transformations majeures depuis quinze ans au sein de la population carcérale. En deux ans, il y a 10 000 détenus de plus dans les prisons françaises. Soit aujourd'hui 60 000 détenus. L'islam est devenu une donnée très importante de la société française. Ce phénomène n'est pas externe, telle l'image de l'islam en Afghanistan, en Iran ou en Irak, mais interne. Il faut tenir compte de l'émergence d'un islam européen et accepter le fait que

l'on vive aujourd'hui dans une société multiculturelle. On a toujours du mal à le reconnaître. Les attitudes de rejet et de l'ostracisme peuvent donc avoir des effets pervers. Il faut pour affronter cette nouvelle réalité combiner des mesures culturelles, sociales et économiques et non prioritairement répressives. Et également ne pas occulter l'étendue du problème derrière le paravent de la laïcité. Nos sociétés traversent une phase de crispation et redoutent de plus en plus de s'ouvrir. Elles cherchent à se protéger à court terme des effets de la mondialisation. L'islam carcéral n'est ni un phénomène transitoire ni une spécificité purement française. Il est destiné à devenir un trait structurel de nombre de sociétés européennes. Il y a un double défi. Du côté des sociétés européennes, le problème consiste à intégrer les minorités musulmanes sur le plan social et culturel. Du côté des minorités, il s'agit de se faire admettre tout en acceptant les normes culturelles des sociétés laïques au sein desquelles elles ont choisi de vivre. La prison traduit l'échec de ce projet d'intégration pour une partie des minorités de confession musulmane. Il est temps de mettre fin à cet échec en rompant avec une représentation de la laïcité qui dissimule de plus en plus mal l'impuissance des institutions à traiter des difficultés liées à l'irruption de l'islam dans la société française. Il faut pour cela retrouver une laïcité offensive. C'est un vrai défi. ♦

(© *Le Nouvel Observateur* - 2004)

Propos recueillis par Gilles Anquetil

* Directeur d'études à l'Ehess, Farhad Khosrokhavar est sociologue et spécialiste du monde iranien et islamique. Il est l'auteur notamment d'« Iran : comment sortir d'une révolution religieuse ? » (avec Olivier Roy), de « L'islam des jeunes », des « Nouveaux Martyrs d'Allah ».

En France, sur 188 établissements pénitentiaires et 918 aumôniers, seuls 69 sont musulmans, soit 7,5%. Ce pourcentage paraît d'autant plus faible que parmi les 25% d'étrangers incarcérés, presque 65% sont originaires d'Afrique et pour la majorité du Maghreb.

Confidences de Christophe

Christophe nous livre ici un témoignage sans concession sur sa vie en prison et son quotidien sans insister sur les détails matériels mais plutôt en mettant en avant son sentiment de solitude et de désespoir.

« Il est toujours difficile de s'exprimer sur un sujet tabou comme la prison. Encore plus lorsque l'on est soi-même enfermé en vivant ce qui est pour moi un véritable cauchemar.

Mon analyse serait certainement plus complète et plus directe encore si je n'étais pas à ce jour incarcéré. Il est quand même réconfortant de savoir que quelques personnes s'intéressent à ce sujet, même si vous n'êtes pas très nombreux. Débattre de la prison ne préoccupe pas grand monde et pourtant c'est un sujet qui touchera de plus en plus de familles dans les années à venir. Personne - je dis bien personne - ne peut s'imaginer les fractures morales, physiques ou psychologiques que peut entraîner l'enfermement pur et dur. »

« L'individu est placé hors du temps, dans un monde fait d'isolement, de détresse, d'extrême précarité psychologique et dont personne ne veut s'occuper. Ici, on vit mais on n'existe plus ! Chacun est « doté » d'un numéro - c'est sa carte d'identité. En un instant, vous tombez dans un monde imaginaire, irréel, dont vous n'avez jamais pu imaginer l'existence dans notre beau pays de France, pays des droits de l'homme. D'un seul coup, toutes les valeurs avec lesquelles j'avais évolué et bâti mon existence, sont tombées et se sont évaporées comme neige au soleil. »

« L'arrivée d'un nouveau dans une cellule perturbe l'équilibre de la chambrée, cela se comprend aisément. On le jauge et il est rapidement « catalogué ». Malheur aux faibles ou à l'individu en dépression. Il y a donc une double exclusion à subir pour certains : celle de la société et celle de ses codétenus...

Un autre problème tient lieu d'électrochoc dans votre cerveau et peut survenir dès votre arrivée, si vous n'avez pas de lit pour vous accueillir ! Dormir sur un matelas, à même le sol, me paraissait inconcevable : avant de me trouver une place dans un lit, je suis resté plus d'un mois à vivre par terre, un sac de plastique à mes pieds... dégradant quand même ! »

La surpopulation carcérale, la promiscuité, l'insalubrité, l'insécurité, concourent à fragiliser psychologiquement la personne incarcérée. Les barreaux aux fenêtres sont une contrainte majeure qui occulte la vision

de l'extérieur, ne laissant apparaître que les murs et une minuscule cour bitumée bordée de barbelés.

« A force de ne plus avoir de responsabilités, plus d'activités, plus de buts, plus de visions douces et apaisantes de la nature elle-même, vous avez l'impression de stagner sinon de régresser. »

L'environnement de la prison a une influence directe sur les cinq sens qui se réduisent à leur plus simple expression.

« La vue, c'est la faculté de voir, de percevoir la lumière, les couleurs, la forme ou le relief des objets. Le béton, la pénombre, le gris et le noir, les arêtes vives sans vision de loin (sauf le ciel) sont mon lot quotidien...

L'ouïe, est le sens par lequel sont perçus les sons. Oubliées les paroles de mon épouse, la douceur de sa voix. Réalité est la vue de la télévision allumée quasi continuellement, accouplée de quelques transistors. Oublié le calme reposant d'une soirée en famille. Réels sont les bruits des clefs des surveillants qui vous réveillent et vous font sursauter à chaque instant.

Le toucher, est le sens par lequel on perçoit la présence des objets, la pression, le froid et la chaleur. Ce sont des impressions qui sont retenues par notre cerveau. Ce qui me manque le plus est de ne pas pouvoir serrer mes êtres chers dans mes bras. 30 minutes de visite, c'est presque inhumain. Quel bonheur de me mettre joue contre joue avec mon épouse, de serrer mes enfants dans mes bras, de leur faire des câlins « gros comme le plafond du ciel » ou encore d'embrasser amicalement un ami qui vient me rendre visite. Souvent, à chaque fois devrais-je dire, je tiens la main ou le bras de mes interlocuteurs pendant tout le temps du parler. J'ai besoin de ça. Le goût et l'odorat : ces deux sens me paraissent

intimement liés. Le goût est le sens par lequel on perçoit les saveurs. L'odorat est celui qui permet la perception des odeurs. La nourriture, bien que mangeable, est destructurante pour ces deux sens. Les repas sont peu variés, peu appétissants, sans épices et font que vous vous nourrissez pour survivre. Quel bonheur de respirer le parfum d'une femme dans un couloir de cette maison d'arrêt. C'est si rare. J'ai l'impression de rechercher des sensations qui me paraissent si importantes ici alors qu'elles me semblaient si futiles à l'extérieur. » Cet

appauvrissement des cinq sens déshumanise...

Cette vie sans but a pour conséquence la perte de la mémoire (celle des visages, des noms, des sentiments), elle plonge le corps et l'esprit dans l'hébétéude la plus totale.

« Pour me concentrer il me faut faire de gros efforts. Réfléchir et penser fatiguent terriblement ».

Les rapports avec son corps, ses désirs, sont transformés, inhibés. La sexualité inexistante, les fouilles à corps, l'homosexualité de circonstance... concourent à vous traumatiser. « C'est comme si votre corps ne vous appartenait plus. Vous devenez un objet. »

La constatation de l'échec de la répression totale est très présente dans le discours de Christophe.

« Que penserait le citoyen moyen si l'État engageait des sommes importantes pour s'occuper de personnes qui ne méritent que le châtement ? ». L'opinion publique n'a pas conscience que n'importe qui peut se retrouver incarcéré du jour au lendemain, que n'importe

qui peut être touché par le drame de la prison, de près ou de loin.

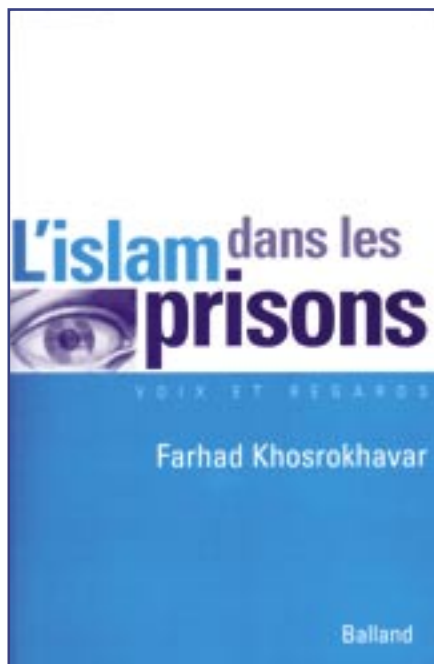
« Tôt ou tard, de plus en plus de personnes se devront d'ouvrir les yeux, et là, elles devront se convaincre de l'utilité ou de l'inefficacité

de l'incarcération. Car, à l'heure actuelle, rien n'est fait ou presque pour la réinsertion des individus ». Pour lui la société ne doit pas exclure, mais favoriser une intégration basée sur le respect de soi même et des autres.

« Ce n'est pas en détruisant les êtres ou en développant chez eux un sentiment de révolte qu'on les soignent. Il faut responsabiliser les personnes détenues en les répartissant par petits groupes afin de les structurer. Il faut y adjoindre des soins psychologiques et psychiatriques pour certains. Il faut développer la semi-liberté pour la réinsertion et faire vivre les individus au contact de la nature. »

Dans la société, il pointe aussi l'individualisme exacerbé des individus, le manque de communication, la non connaissance de ses propres voisins... Il dénonce la désinformation et la surinformation qui déforme la réalité et empêche de véhiculer de vraies idées novatrices pour faire changer la situation.

« Analyser et comprendre le problème de l'incarcération devient urgent car d'une part personne aujourd'hui n'est à l'abri de la vivre et d'autre part, il faut bien penser qu'un jour toutes ces personnes sortiront de prison et qu'il serait préférable pour tous qu'ils ne récidivent pas ! ».



***L'islam dans les prisons*, de Farhad Khosrokhavar, paru en février 2004 aux éditions Balland, collection Voix et regards (19,50 €)**

L'islam est la seconde religion de France, mais est sans doute la première religion dans le monde carcéral. Ce constat est le fruit d'un long travail d'enquête et de réflexion qui lève le voile sur cette réalité sociale jusque-là occultée, à savoir, la présence massive de musulmans en prison. Quelle est leur vie quotidienne ? Que signifie pour eux la religion, comment construisent-ils leur sentiment religieux ? Comment, respectent-ils prescriptions et interdits ? Que font-ils des obligations comme la prière, le ramadan, la consommation de viande halal ? Cet ouvrage est une contribution décisive aux débats actuels, en même temps qu'une analyse de fond. La recherche de Farhad Khosrokhavar démonte les processus de construction et de destruction de soi de personnes détenues pour lesquelles l'islam devient une source essentielle d'espoir ou de survie.

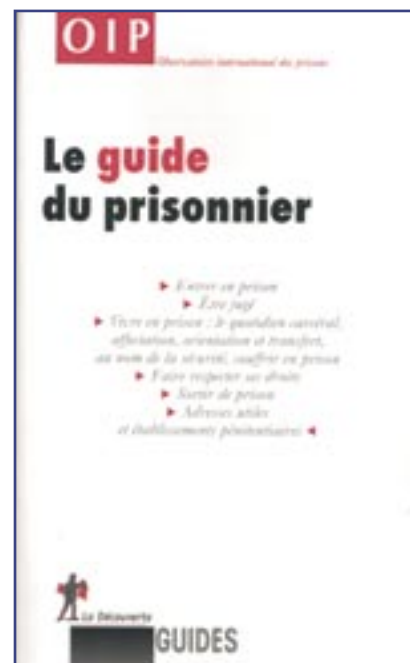
Ce livre est un outil de compréhension essentiel pour les visiteurs de prison, il peut aider à mieux accompagner et comprendre les personnes incarcérées d'obédience musulmane et donc rapprocher un peu plus les visiteurs de la réalité sociologique des prisons dans lesquelles ils interviennent.

***Le Guide du prisonnier*, de l'OIP (Observatoire International des Prisons), paru en juin 2004 aux éditions La Découverte (24 €)**

L'OIP (Observatoire International des Prisons) propose la troisième édition du *Guide du prisonnier* qui répond à un grand nombre de questions que peuvent se poser les personnes incarcérées, leurs familles, les professions judiciaires... et bien entendu, les visiteurs de prison. Cette nouvelle édition intègre les dernières modifications législatives et réglementaires en vigueur. *Le Guide du prisonnier* retrace le parcours de la personne privée de liberté du premier au dernier jour de sa détention. A chaque étape, ses questions. Elles sont au nombre de 774 et concernent autant les problèmes matériels rencontrés par l'homme ou la femme incarcéré que les possibilités de recours contre les abus et mauvais traitements dont il ou elle peut être l'objet.

Le guide présente, en plusieurs parties, le parcours en prison : Entrer en prison, Être jugé, Vivre en prison, Faire respecter ses droits, Sortir de prison, ainsi que toutes les adresses utiles (institutions nationales et européennes, instances judiciaires et administratives, associations de réinsertion, de défense des droits de l'Homme, d'intervenants en prison, d'enseignement, de défense des étrangers, de santé... ainsi que toutes les coordonnées des directions régionales et des établissements pénitentiaires).

Le Guide de prisonnier est donc un outil d'information et d'orientation essentiel à tous les acteurs du monde pénitentiaire et particulièrement aux visiteurs de prison qui sont souvent confrontés à de nombreuses questions auxquelles il est bon d'avoir des réponses pour renforcer les liens et la confiance avec les personnes visitées.



Directeur de publication : Philippe Frétigné

Comité de rédaction : Philippe Frétigné, Catherine Coérolé, Nicolas Loeb

Secrétaire de rédaction : Nicolas Loeb (anvpc@free.fr)

Réalisation et conception graphique : Nicolas Loeb

Impression : Autographe (01 43 58 26 26)

n° ISSN 1287-0900 - dépôt légal : à parution

Trimestriel édité par l'ANVP - prix au numéro : 1,60 € - abonnement : 6,25 €

La reprise des articles est soumise à autorisation de l'ANVP et sous réserve d'en indiquer la source.

Ce numéro a été tiré à 3 000 exemplaires.

Association Nationale des Visiteurs de Prison

1 bis, rue de Paradis - 75010 Paris

Tél : 01 55 33 51 25 - Fax : 01 55 33 15 33 - anvpparis@free.fr - www.anvp.org